

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION

CHAMPIONNATS ET COUPES

Séance du 30 Janvier 2018

PRESENTS : Georges SAMSON ó Gérard GOUZERCH - André NIO ó Didier LE BOUEDEC

Match du 14 Janvier 2018 ó GUILLIERS AV / BIGAN CS 2 ó Coupe Départementale Trophée Morbihan.

ARBITRE : MELOIS Claude

Match non joué, terrain non conforme.

La Commission ;

Après étude des pièces jointes au dossier, l'arbitre confirmant que le terrain n'était pas conforme

DONNE MATCH PERDU PAR PENALITE A GUILLIERS AV

Dit BIGNAN CS 2 qualifié pour la suite de la compétition.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'Appel du District du Morbihan, dans un délai de 48 heures franches, Art 4.3 du Règlement de la Coupe Région Bretagne Seniors.

**LE PRESIDENT
Gérard GOUZERCH**

**LE SECRETAIRE
André NIO**